



DROIT DE RETRAIT SECTEUR PLANCHES DE BORD

Depuis 13h, une dizaine d'ouvriers du secteur PCI (planches de bord) du Montage exercent leur droit de retrait. Ils ont été rejoints par quelques ouvriers d'autres secteurs.

Hier, c'était une quinzaine d'ouvriers de la Logistique qui avaient exercé leur droit de retrait.

Ces salariés demandent de la transparence et la vérité face à la propagation de cette épidémie.

Chaque jour, des salariés du site sont renvoyés chez eux car ils ont des symptômes du virus. Hier ils étaient déjà une cinquantaine.

Mais nous n'avons aucune information supplémentaire :

- dans quels secteurs travaillent-ils,
- dans quels vestiaires se changent-ils,
- avec qui ont-ils été en contact, que ce soit à l'usine ou dans le bus

Peut-être les avons-nous côtoyés avant qu'ils soient confinés chez eux. Tant que nous n'avons pas de réponses à ces questions, rien ne peut garantir que nous soyons en sécurité en venant travailler. Rien que sur la journée d'hier, le nombre de personnes atteintes a augmenté de 38% dans le département, et à l'usine il n'y aurait aucun risque pour nous ??

Aujourd'hui, la direction ne nous apporte aucune réponse, aucune garantie. La chef du personnel est venue dans le secteur PCI, pas pour donner des réponses mais pour apporter deux flacons de gel hydroalcoolique...

On ne veut pas jouer avec notre santé et avec celle de nos proches !

Ces salariés en droit de retrait ont mille fois raison d'exiger de la transparence. C'est le seul moyen de nous protéger collectivement. Il faut discuter partout, entre nous, d'exercer notre droit de retrait : il s'agit de notre santé !

Le droit de retrait est une disposition légale, qui ne doit pas donner lieu à un retrait sur salaire et qui permet à des salariés de se retirer de leurs postes de travail à partir du moment où ils sentent qu'il pourrait y avoir une menace pour leur santé ou leur vie.

C'est à l'employeur de mettre des mesures en place pour éliminer ce danger.